

ECOLE SAINTE GENEVIEVE

Annexe financière Tarifs 2022/2023 Ecole Sainte Geneviève

SCOLARITE-RESTAURATION

Nom(s) Prénom(s) de(s) l'élève(s) _____

Classes Maternelles et Élémentaires

➤ **Contribution familles**

1083 €

RESTAURATION

➤ **Maternelles :**

➤ Forfait 4 repas par semaine

1164 €

➤ Forfait 3 repas par semaine

899 €

➤ Forfait 2 repas par semaine

600 €

➤ **Elémentaires :**

➤ Forfait 4 repas par semaine

987 €

➤ Forfait 3 repas par semaine

762 €

➤ Forfait 2 repas par semaine

509€

➤ **Spécifique (P.A.I.)**

(après validation du chef d'établissement)

➤ Forfait 4 repas par semaine

324 €

➤ Forfait 3 repas par semaine

245 €

➤ Forfait 2 repas par semaine

164 €

➤ **Repas occasionnel externe**

8.77 €

➤ **ASCSS (Activités et sorties culturelles, scientifiques et sportives)**

90 €

➤ Frais Facultatifs

| | |
|--|-------|
| ➤ Garderie maternelle de 17h00 à 18h30 | 520 € |
| ➤ Etude surveillée de 17h00 à 18h30 | 360 € |
| ➤ Etude ou Garderie exceptionnelle (par jour) <i>(limitée à 3 dans l'année)</i> | 20 € |

FRAIS ANNEXES

- Frais d'inscription (par enfant) encaissés à l'inscription 90 €
- Dépôt de garantie (par enfant) encaissés à l'inscription 135 €
- Frais de réinscription (par enfant) encaissés à la réinscription 50 €
- Acompte sur la contribution des familles au 5 septembre 150 €
- Adhésion à l'A P E L (Association des Parents de l'Ecole Libre) 24 €
- Caisse de Solidarité (ou versement libre) 20 €
La Caisse de Solidarité prend en charge ponctuellement et partiellement les frais de scolarité des familles en difficulté financière, après étude des dossiers par la commission de Solidarité.

➤ Ne sont pas inclus :

- les frais relatifs aux classes découvertes
- le complément de fournitures.

MODALITES DE PAIEMENT

➤ Modes de paiement :

○ A l'inscription :

- Prélèvement (joindre au dossier d'inscription le manda SEPA complété avec un RIB)
- Nombre de mensualités : 1 fois / 3 fois / 8 fois
- Par chèques (*à éviter*) : 1 chèque / 3 chèques

○ A la réinscription :

- Les demandes de prélèvement de l'année précédente sont reconduites automatiquement, sauf avis contraire adressé par écrit. Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée au service comptabilité v.stabler@ecm-meaux.eu

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires vous seront imputés.

INFORMATIONS GENERALES

Vous seront transmis : Début juillet 2022 une note comptable
Mi-octobre 2022 la contribution due avec votre échéancier

Réductions accordées :

2 enfants : -10% sur les frais de scolarité du 2^{ème} enfant
3 enfants : -20% sur les frais de scolarité du 3^{ème} enfant
4 enfants : -30% sur les frais de scolarité du 4^{ème} enfant
et + : ...%

Nos tarifs sont des forfaits annuels.

Un remboursement concernant la restauration est prévu sous 2 conditions :

- Absences pour voyage organisé par l'établissement
- Absences maladies à partir de 4 jours consécutifs justifiées par un certificat médical.

- TOUT TRIMESTRE COMPTABLE COMMENCÉ EST DÛ

- Les changements de régime interviennent en fin de trimestre comptable.
- Les frais d'inscription et de réinscription ne sont pas remboursés en cas d'annulation.
- Le dépôt de garantie est remboursé au départ définitif de l'élève si la famille est en règle avec la comptabilité.